
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2017- 320 du 21 juin 2017
portant nomination de Madame **Célestine
BAKPE**, magistrat, en qualité de Président
de la Cour d'Appel de droit commun de
Cotonou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n°94-027 du 15 juin 1999 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Vu** la loi 2001-37 du 27 août 2002 portant organisation judiciaire au Bénin ;
- Vu** la loi n°2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la loi n°89-006 du 12 avril 1989, modifiant et complétant la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-423 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil Supérieur de la

Magistrature en sa session du 20 juin 2017,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 juin 2017,

DECRETE :

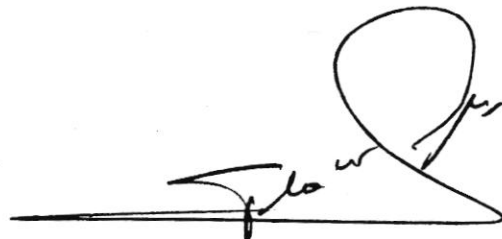
Article 1^{er} : Madame **Célestine BAKPE**, Magistrat, est nommée en qualité de Président de la Cour d'Appel de droit commun de Cotonou.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 85 de la loi n°2001-35 du 21 février 2003 susvisé, l'intéressée est tenue à la réserve qui s'impose à sa condition de magistrat.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

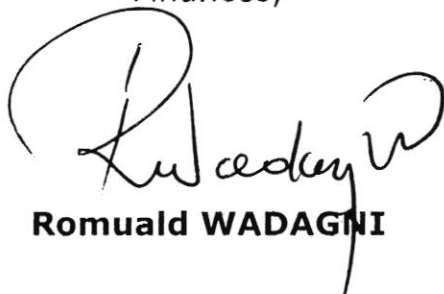
Fait à Cotonou, le 21 juin 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HAAC 2 HCJ 2 GS/MJL 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4
INTERESSEE 1 JORB 1.